



Easytocare vous soutient dans votre tarification et votre administration

Easytocare, c'est:

- ♥ Plus de 30 ans d'expérience en matière de tarification et de tiers payant
- ♥ La facturation de vos prestations dans les moindres détails
- ♥ Un paiement ponctuel de vos honoraires
- ♥ L'investissement de votre temps précieux dans les soins de vos patients



Easytocare, plus de temps pour véritablement soigner !

Avec **plus de 30 ans d'expérience dans la tarification et le tiers-payant** pour les professions médicales et paramédicales, les collaborateurs d'Easytocare se chargent du traitement de vos prestations. Notre équipe de tarification s'occupe de la facturation complète, de l'administration et du suivi des paiements. Nous vous déchargeons d'un maximum de tâches, afin que vous puissiez consacrer votre temps précieux aux **soins de vos patients**.



Nous vous aidons dans:

1. La facturation de vos prestations en tiers payant aux mutualités

♥ Qu'est-ce que la facturation en tiers payant ?

Dans le régime du tiers payant, le patient ne vous paie que son intervention personnelle, c'est-à-dire le ticket modérateur et un éventuel complément d'honoraires. Vous répercutez la contribution de l'assurance maladie obligatoire sur la mutualité du patient.

♥ Comment Easytocare vous soutient-elle dans cette démarche ?

1. Vous ne facturez à votre patient que le ticket modérateur (et les suppléments éventuels).
2. Vous nous fournissez les données nécessaires relatives au patient et les détails de l'intervention effectuée.
3. Nous facturons cette intervention à la mutualité du patient* et, grâce à notre **préfinancement**, nous versons vos honoraires sur votre compte à des échéances fixes.
4. Nous assurons un suivi pour vérifier que les mutualités ont bien payé tous les montants et nous rectifions nous-mêmes les refus éventuels dans la mesure du possible sans que vous ayez à intervenir.
5. Vous recevez un relevé clair avec les détails de la facturation.

**Facturation via eFact pour les médecins généralistes, spécialistes, sages-femmes et infirmières.*

♥ Quelles sont les échéances fixes ?

Nos échéances dépendent de votre méthode de travail :

- **Tarification électronique :**

Vous optez pour la tarification électronique à l'aide de notre programme de traitement easyTar ? Dans ce cas, le paiement est effectué le 30 du mois de facturation*.

- **Tarification manuelle :**

Vous travaillez manuellement à l'aide d'attestations ou de feuilles de calcul Excel ? Dans ce cas, le paiement sera effectué le 30 du mois suivant le mois de facturation*.

**Si le 30 tombe un vendredi, le paiement est effectué le jeudi précédent.*

Si le 30 tombe un jour férié ou un week-end, le paiement est effectué le jour ouvrable suivant.

2. Votre facturation aux patients

Outre la facturation du tiers payant, vous pouvez également vous adresser à nous pour votre facturation aux patients. Nous veillons à la bonne réception des honoraires pour vos prestations. Ainsi, vous ne perdez plus de revenus en raison de retards de paiement.

♥ Comment procédons-nous ?

1. Nous enverrons au patient la facture originale accompagnée d'une demande de paiement.
2. Le paiement n'est pas effectué ? Nous envoyons alors un rappel au patient.
3. Le patient ne réagit pas à ce rappel ? Nous envoyons alors un dernier rappel avec des frais majorés.

♥ Aperçu mensuel des factures impayées des patients

Chaque mois, nous vous envoyons un aperçu des factures impayées de vos patients. Vous le recevrez avec l'envoi mensuel suivant, et serez donc toujours informé. Nous recevons les honoraires résultant de la facturation aux patients ? Dans ce cas, nous vous les transférons le 30 du mois* au cours duquel nous avons reçu l'argent. **Dans ce cas, il n'y a donc pas de préfinancement.**

**Si le 30 tombe un vendredi, le paiement est effectué le jeudi précédent.
Si le 30 tombe un jour férié ou un week-end, le paiement est effectué le jour ouvrable suivant.*

♥ Facturation à l'assurance accidents du travail et aux CPAS

Vous pouvez également faire appel à Easytocare pour votre facturation aux assurances accidents du travail et aux CPAS. Nous procédons de la même manière.



L'envoi de la facture originale fait partie de **notre service standard**. En outre, c'est vous qui décidez jusqu'à quelle étape vous souhaitez faire appel à Easytocare. Vous pouvez par exemple nous demander de n'envoyer qu'un rappel après l'envoi de la facture originale au patient, sans autre rappel.

Attention ! Les préférences indiquées s'appliquent à l'ensemble de votre dossier patients. Il n'est pas possible d'y déroger pour des patients individuels.



Six raisons de facturer via Easytocare

2

1



Moins d'administration, plus de temps pour vos patients

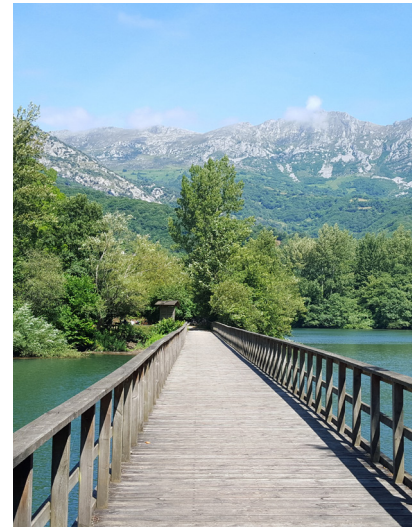
Easytocare se charge de toutes les tâches administratives et de la facturation afin que vous puissiez vous concentrer sur les soins de vos patients.



Soutien personnel et contrôles

Nos collaborateurs déterminent où et comment ils peuvent vous aider. Ils procèdent à des contrôles plus approfondis avant d'introduire vos prestations et réfléchissent de manière proactive aux adaptations et améliorations possibles à votre avantage.

3



La passerelle entre vous et les mutualités

Easytocare dispose d'une ligne directe avec les mutualités. Nous vous déchargeons des contacts fastidieux avec les mutualités et apportons une réponse rapide aux questions ou aux problèmes.

4



Un service clientèle facilement accessible

Vous pouvez contacter notre service clientèle les jours ouvrables entre 8 et 17 heures pour poser toutes vos questions et exposer tous vos problèmes. Easytocare est également le premier point de contact pour les patients qui ont des questions concernant leurs factures. Cela réduit considérablement le nombre d'appels téléphoniques que vous recevez au sujet de la facturation des patients. Vous gagnez donc du temps.

5



Un paiement ponctuel

Nous garantissons un paiement ponctuel. Vous n'avez aucun souci à vous faire, vous recevez votre argent à une date de paiement mensuelle fixe.

6



Clarté et transparence

Nous vous fournissons un relevé clair et concis, afin que vous puissiez voir d'un seul coup d'œil ce que vous devez percevoir. De plus, avec Easytocare, vous ne payez ni frais d'abonnement ni frais de démarrage. Nous facturons uniquement des frais par service traité sur la base d'un pourcentage clair du chiffre d'affaires. Aucune prestation n'étant soumise, vous n'avez rien à déboursier.



Une tarification électronique simple

La facturation électronique est très simple grâce à notre programme de traitement easyTar. Vous optez pour un traitement électronique via Easytocare ? Dans ce cas, il vous suffit d'introduire vos prestations. Nous nous chargeons du reste.

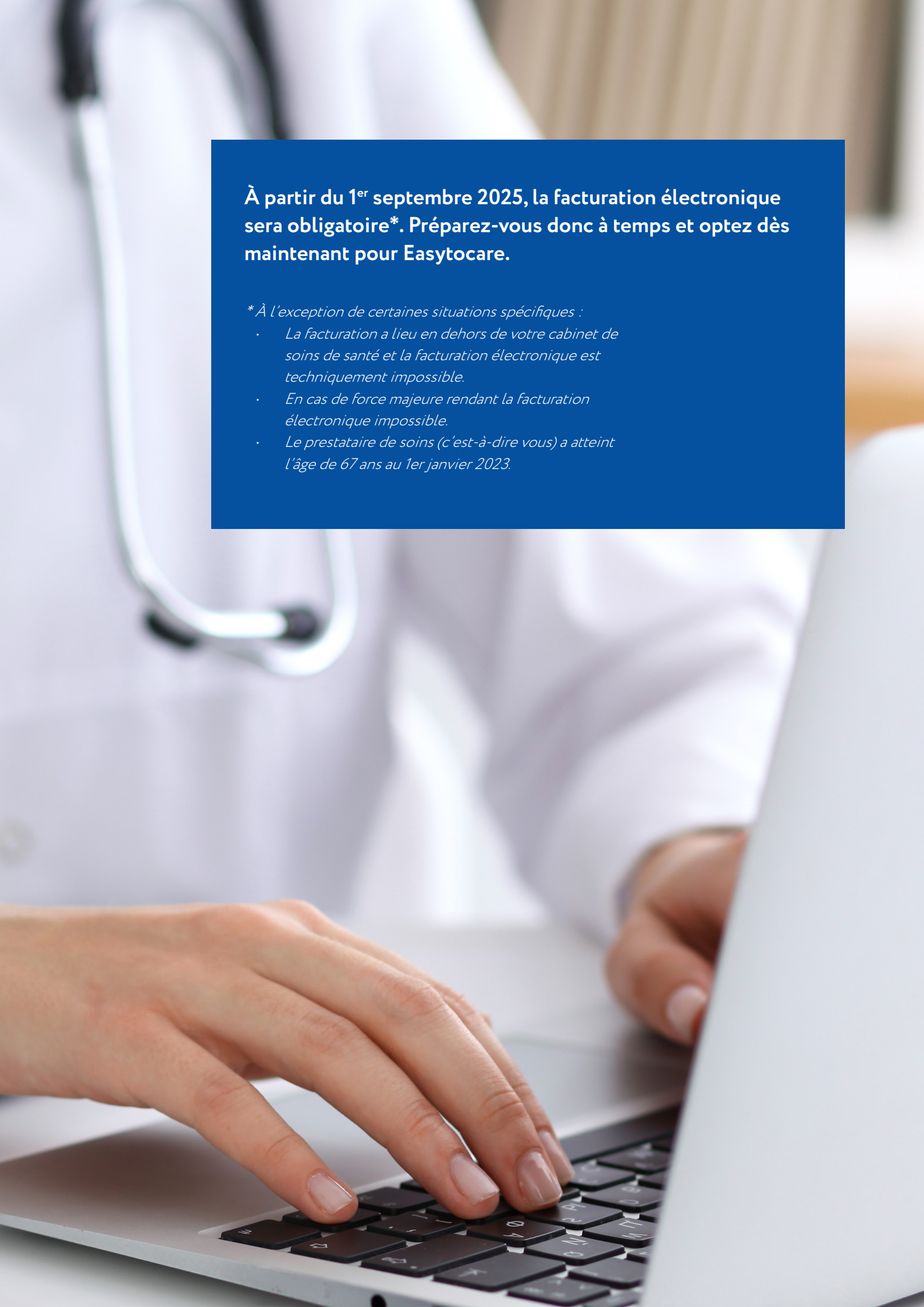
Pourquoi opter pour la facturation électronique via Easytocare ?

- ♥ Un travail plus rapide et plus correct vous fait gagner un temps précieux.
- ♥ Un traitement plus rapide se traduit par un paiement plus rapide de vos honoraires.
- ♥ easyTar est un programme de traitement facile à utiliser, créé par des spécialistes du tiers payant. Il est facile de l'associer à d'autres programmes.
- ♥ Vos données sont disponibles et consultables à tout moment et en tout lieu sur votre PC, ordinateur portable, téléphone mobile ou tablette.
- ♥ Le statut d'assurance de votre patient est immédiatement vérifié dans MyCareNet.

À propos, saviez-vous que ...

- ♥ **Les données saisies peuvent être adaptées jusqu'au dernier jour du mois ?**
Elles sont ensuite automatiquement transmises à Easytocare. Vous souhaitez apporter une modification par la suite ? Cela peut se faire au moyen d'une adaptation manuelle effectuée par notre service clientèle.
- ♥ **Vous souhaitez choisir vous-même le moment de la saisie de vos prestations ?**
Cette date peut toujours être réinitialisée au moment effectif de la consultation.
- ♥ **eAttest sera-t-elle disponible dans le courant de l'année 2024 ?**
Grâce à cette fonctionnalité, vous pouvez également traiter numériquement les prestations qui sont entièrement à charge de vos patients via notre application.

Vous souhaitez en savoir plus sur la tarification électronique via Easytocare et notre programme de traitement easyTar ? N'hésitez pas à nous contacter ! Nos collaborateurs se feront un plaisir de vous fournir plus d'explications à l'aide d'une démonstration.



À partir du 1^{er} septembre 2025, la facturation électronique sera obligatoire*. Préparez-vous donc à temps et optez dès maintenant pour Easytocare.

** À l'exception de certaines situations spécifiques :*

- La facturation a lieu en dehors de votre cabinet de soins de santé et la facturation électronique est techniquement impossible.*
- En cas de force majeure rendant la facturation électronique impossible.*
- Le prestataire de soins (c'est-à-dire vous) a atteint l'âge de 67 ans au 1^{er} janvier 2023.*



Nos tarifs

1. La facturation de vos prestations en tiers payant aux mutualités

Le tarif standard est égal à **2,63%** du montant mensuel facturé aux mutualités, avec un minimum de **25,00 €** par facture.

2. Facturation aux patients*

Le tarif standard est égal à **3,07%** du montant facturé au patient.

♥ **Envoi de la facture originale avec demande de paiement au patient :**

1,75 € de frais de port par facture envoyée.

♥ **Envoi d'un rappel au patient :**

1,75 € de frais de port par rappel envoyé.

Un rappel est envoyé pour les factures impayées à partir de **1,85 €**.

♥ **Envoi au patient d'un dernier rappel avec majoration des frais :**

9,00 € de frais administratifs par rappel envoyé.

Un rappel est envoyé pour les factures impayées à partir de **12,50 €**.

**Les tarifs ci-dessus s'appliquent également à la facturation aux compagnies d'assurance accidents du travail et aux CPAS. C'est vous qui décidez jusqu'à quelle étape vous souhaitez faire appel à Easytocare.*

Les montants mentionnés s'entendent hors TVA.

Easytocare est à votre service !

Vous avez besoin d'aide pour votre tarification et votre administration ? Vous souhaitez en savoir plus sur Easytocare ? Ou vous souhaitez une démonstration d'easyTar ? N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Contactez-nous par téléphone au 011 28 78 03,
par courriel à info@easytocare.be ou
visitez notre site web (www.easytocare.be).

